



CHAMPAGNE
DAMIEN-BUFFET

PREMIER CRU

Jeu concours photos de chiens de races lévriers organisé par la Maison de Champagne Damien-Bufferet

JEU CONCOURS PHOTOS POUR FIGURER SUR NOS CAPSULES DE CHAMPAGNES DAMIEN-BUFFET



QUI VA GAGNER LE DROIT DE BULLER ? QUI SERONT LES STARS ?

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU :

La Maison de Champagne Damien-Bufferet (ci-après la « société organisatrice »)
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro : 483 319 851
Dont le siège social est situé au 1 rue de Châtillon 51500 Sacy, France, et le cellier de la Maison situé au
12 rue de Châtillon 51500 Sacy, France

Organise **du 27/11/2016 minuit au 11/12/2016 minuit** (heure française), un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé : «**Jeu-concours photos chiens lévriers organisé par la Maison de Champagne Damien-Bufferet**» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple, Microsoft, ou tout autre Société qui servirait pour la connexion à Internet, à l'envoi des photos, des coordonnées, ou demandes de renseignements pour le jeu concours.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, disposant d'un accès à Internet, ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des membres de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le but du jeu est de choisir in fine les photographies de têtes de chiens lévriers proposées pour ce concours, par les propriétaires ou éleveurs de chiens de cette race.

Les photos gagnantes serviront à l'illustration de nouvelles séries de capsules de la gamme des champagnes de la Maison Damien-Bufferet, sous sa forme actuelle ou à venir, ou à l'utilisation sur des accessoires destinés à la vente. Ex: porte-cles, bouchon stoppeur de bulles, sac à bouteilles (liste non limitative).

Ces photos pourront servir jusqu'au prochain concours photos pour les séries suivantes, ou jusqu'au choix d'une nouvelle thématique de capsules de champagnes de la Maison de Champagne Damien-Bufferet. De même que les photos soumises au concours pourront être publiées en albums ou au fur et à mesure du jeu concours, afin de remercier tous les participants et leurs chiens.

Chaque participant devra :

- Envoyer une photo du chien lévrier, (des races listées article 1) figurant seul sur la photo. Photo prise sur un fond neutre, non soumise à copyright, chien dans la posture de son choix permettant de reconnaître la race et partager la passion de cette race.
- Envoyer une photo de la tête du même chien, sur fond clair et non soumise à copyright.
- Envoyer les coordonnées complètes du maître participant (prénom, nom, adresse postale complète, pays, email valide, téléphone), coordonnées officielles et éventuel nom usuel du chien présent sur la photo, l'âge du chien, sa race précise.

Les chiens dont les photos pourront participer au jeu concours photos seront des races lévriers et plus précisément des races lévrier whippet, lévrier anglais et petit lévrier italien (english & italian greyhound), lévrier espagnol (galgo), lévrier écossais (deerhound).

Chaque participant accepte que les photos envoyées puissent être utilisées à des fins commerciales ou non commerciales par la Maison de Champagne Damien-Bufferet, dans le cadre de ce jeu concours, ainsi que soient affichées ou partagées sans restriction sur son site Internet <http://www.champagne-destination-damien-bufferet.com> ainsi que via les comptes de réseaux sociaux en ligne de la Maison de Champagne Damien-Bufferet, notamment via Twitter, Google Photos, Google+, Facebook, Pinterest (liste non limitative) et cède ses droits d'auteur sur les dites photos à la société organisatrice.

Chaque participant accepte que les photos soient échangées, relayées ou « aimées » sur les réseaux

sociaux, ou via les mails, notamment des amoureux de la race des lévriers ou du champagne. **Le but étant de permettre des contacts et une effervescence entre amoureux des lévriers et amoureux du champagne.**

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION, DÉROULEMENT DU JEU :

Ce jeu se déroule exclusivement durant la durée indiquée à l'article 1 du jeu concours.

Les participants devront, dans la durée du jeu, envoyer par mail, à cette adresse : champagneDBSacy@gmail.com ou se faire aider pour envoyer par mail, date et heure de la réception du mail faisant foi pour la durée du jeu, **les photos décrites à l'article 2.** Un accusé de réception leur sera envoyé, ou un mail de non validation, si la participation au jeu n'est pas valide.

Les lots ne seront disponibles que lorsque les bouteilles de champagnes auront pu être bouchées avec les capsules personnalisées, après leur réalisation. Chaque gagnant recevra la bouteille de champagne qui aura été choisie par la société organisatrice, revêtue de la tête de son chien, dans les photos qui auront été déclarées gagnantes et tirées au sort pour les bouteilles listées en lots, ou une série complète de 12 capsules de champagnes personnalisées comportant des photos gagnantes.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

Le jeu est relayé sur certaines plateformes de réseaux sociaux et sites Web, mais en aucun cas les hébergeurs ou entreprises propriétaires des plateformes ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

Cinquante-quatre (54) gagnants seront tirés au sort dans le mois suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés par mail dans ce délai, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 54 gagnant(s) parmi les participants ayant envoyé les photos demandées et les coordonnées des maîtres et chien précisées, et après s'être assuré que les maîtres sont bien âgés de 18 ans ou plus.

ARTICLE 5 – DOTATION :

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants dont les participations sont valides, déclarés gagnants, suite à un tirage au sort. Chaque gagnant remporte un seul lot.

LISTE DES LOTS :

- 1 Bouteille Demi-sec Tradition Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 16,30€
- 1 Bouteille Brut Tradition Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 15,90€
- 1 Bouteille Brut Réserve Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 16,95€
- 1 Bouteille Rosé Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 17,45€
- 1 Bouteille blanc de noirs Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 17,45€
- 1 Bouteille blanc de blancs Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 19,40€
- 1 Bouteille Brut Prestige Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 20,45€
- 1 Bouteille L'Élixir édition numérotée Champagne Damien-Buffer à Sacy valeur TTC 45€
- 1 Bouteille Brut Prestige millésimé Champagne Damien-Buffer à Sacy (magnum) valeur TTC 55€
- 45 séries de 9 capsules de champagnes personnalisées avec des photos gagnantes (valeur inconnue)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge et identité de tout gagnant avant remise de son lot, ainsi qu'à la vérification que la personne gagnante est bien propriétaire ou éleveur du chien dont les photos sont soumises à participation au jeu concours, afin qu'il n'y ait aucun doute pour les règles légales du Jeu.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS, CAS D'ÉLIMINATION DU JEU

Les participants autorisent la vérification de leur identité ainsi que la vérification de la race et de l'identité du chien dont il doit être propriétaire ou éleveur. Le non respect du présent règlement, une participation incomplète ou des photos non conformes à la description du jeu, ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui peut être consulté et téléchargé sur le site Web de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu <http://www.champagne-destination-damien-buffer.com>

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun remboursement ne pourra être demandé pour les frais de connexion à Internet ou à un fournisseur de téléphonie pour poster la participation au jeu concours ou tout autre frais pour la participation au jeu.

Véronique DAMIEN